

Vers 1968, AMVA, 20Fi1



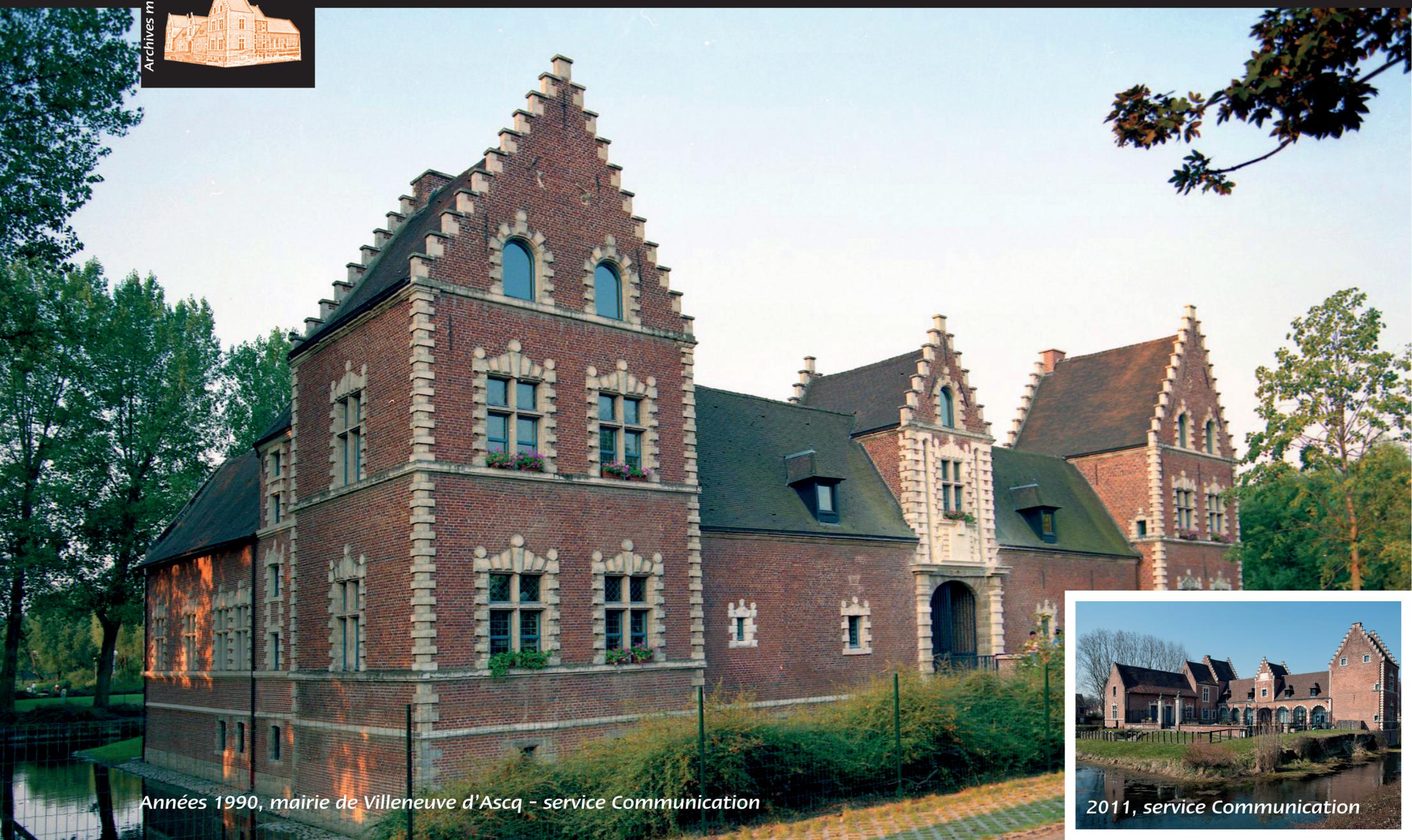
Vers 1973, AMVA, 9Fi1550

Archives municipales de Villeneuve d'Ascq



# CHÂTEAU DE FLERS

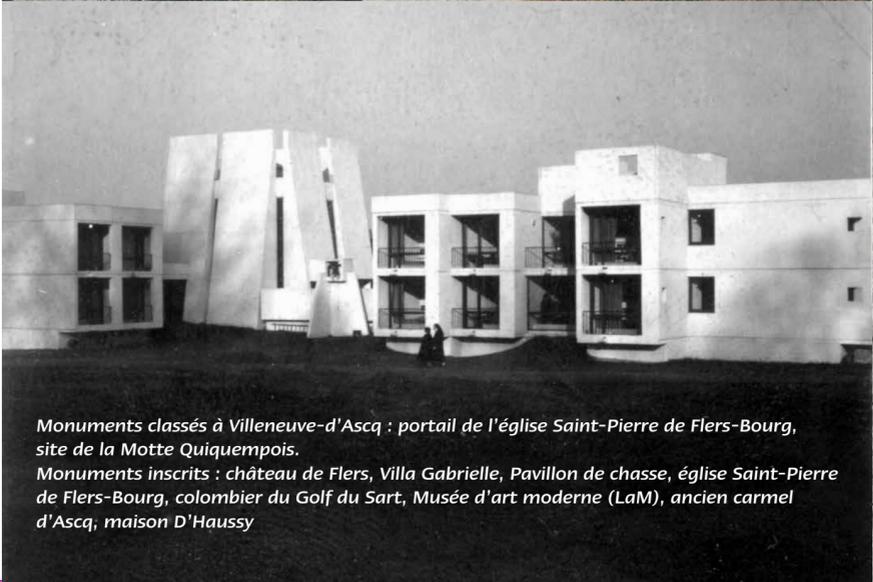
Chronique d'une restauration



Années 1990, mairie de Villeneuve d'Ascq - service Communication



2011, service Communication



Monuments classés à Villeneuve-d'Ascq : portail de l'église Saint-Pierre de Flers-Bourg, site de la Motte Quiquempois.  
Monuments inscrits : château de Flers, Villa Gabrielle, Pavillon de chasse, église Saint-Pierre de Flers-Bourg, colombier du Golf du Sart, Musée d'art moderne (LaM), ancien carmel d'Ascq, maison D'Haussy

## VOUS AVEZ DIT MONUMENT HISTORIQUE ?

« Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme monuments historiques » (loi de 1913)

### 1842-1875

Premières listes de monuments remarquables

### 30 mars 1887

Loi pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique.

### 31 décembre 1913

Loi sur les monuments historiques

- moyens concrets de sauvegarder les monuments
- introduction de la notion d'intérêt national
- possibilité de classement sans l'accord du propriétaire
- régime de sauvegarde d'urgence
- sanctions en cas de non-respect de la loi

### 23 juillet 1927

Loi relative au régime de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des « immeubles (...) qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

### 7 janvier 1983

Création des zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP) qui remplacent les zones de protection instituées en 1930

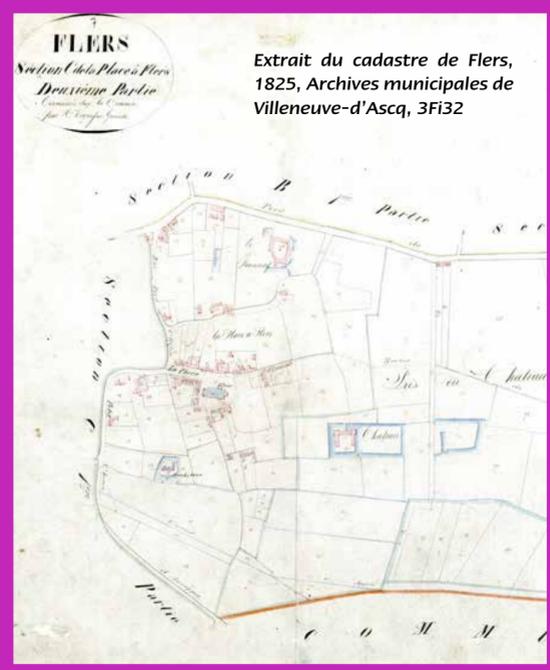
### 8 septembre 2005

L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques devient inscription au titre des monuments historiques

### 12 juillet 2010

Les ZPPAUP deviennent les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Les deux guerres mondiales ont ralenti l'application de la loi de 1913. Dans les années 1930, l'inscription est un préalable au classement. Le champ de protection des monuments s'élargit progressivement pour inclure des constructions de plus en plus récentes et contemporaines. L'inscription devient une protection de second ordre. Tout édifice d'envergure ne peut être classé. Une évaluation fine est réalisée de son intérêt historique, architectural ou archéologique. Le contexte est pris en compte : position du propriétaire, de la commune, des tiers intéressés, état sanitaire, etc.



Extrait du cadastre de Flers, 1825, Archives municipales de Villeneuve-d'Ascq, 3Fi32



Château de Flers sur le Terrier de Fives, 1731, Archives départementales du Nord, Musée 407

## DE LA DEMEURE SEIGNEURIALE À LA FERME D'EN-BAS

### L'origine

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le village de Flers fait partie de la châtellenie de Lille. La famille de Haynin détient les fiefs de Flers depuis 1589. Une bâtisse de type seigneurial existe sur le site, représentée en 1603 dans les albums de Croÿ. La demeure est rénovée et agrandie en 1661, suite au mariage de Bonne Françoise de Haynin avec Michel de Kessel. Ces transformations en font un château. L'édifice reste dans la famille de Kessel jusqu'en 1747 : Philippe Charles de Kessel, sans descendance, en fait alors don à Philippe André de Baudequin.

Le baron de Diesbach, garde suisse de Louis XVI, en hérite en 1770. Depuis Paris, vers 1787, il fait réaménager tout l'ouest du bâtiment, où résident deux de ses tantes.

### Bouleversements révolutionnaires

Suite à la Révolution, le château est déserté : ses occupants ont fui en Suisse. Contrairement à beaucoup de propriétés confisquées et intégrées au domaine public, le château reste propriété de la famille de Diesbach. Il est un temps placé sous la responsabilité du sieur Le Rouge, bailli.

Pour autant, il n'est pas épargné : l'intérieur de la demeure est détruit, la vaisselle jetée dans les douves, les vitres brisées, le blason au-dessus du porche d'entrée démolit. Le bailli doit fuir. Seul le jardinier Jean-Baptiste Ridez continue d'y résider jusqu'à sa mort en 1842.

### Exploitation agricole

Même si les Diesbach restent officiellement propriétaires, le château est utilisé comme ferme dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les salons à l'ouest du bâtiment deviennent des granges, les fenêtres sont bouchées, les plafonds et cloisons sont abattus. L'est du bâtiment principal est transformé en logement. Des appendices supplémentaires sont construits au bout des deux ailes et ferment partiellement la cour.

La famille Delesalle reprend l'exploitation agricole au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le château est alors surnommé ferme Delesalle ou encore ferme d'En-Bas. En 1936, les Diesbach vendent la propriété aux Delesalle. À partir de 1966, les terres sont exploitées en fermage par André Lhermitte.



## LE CHÂTEAU ENFIN PROTÉGÉ

Après visite des agents de la sous-direction des Beaux-Arts, les façades, toitures et douves du Château de Flers sont inscrites à l'inventaire supplémentaire en janvier 1951.

Cette protection n'arrête pas les dégradations et ne comble pas le défaut d'entretien. Au début des années 1960, certains réclament même sa démolition.

En lien avec les expropriations nécessaires à la construction de la ville nouvelle, l'État s'approprie le château par l'ordonnance du 20 juillet 1968. L'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est (EPALE) le rachète en avril 1973. Le locataire (Lhermitte) et le propriétaire (Delesalle) sont indemnisés.

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

DIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE.

BUREAU  
DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ.

MUNICIPALITÉ DE FLERS (NORD)  
21 FEV 1951  
CANTON DE LARRIVE (NORD)

Le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les façades ( extérieures et sur cour), les toitures et les douves de la ferme d'En-Bas à FLERS ( Nord )

appartenant à

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Flers et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 11 JANV 1951

Par déléguation :  
Le Directeur de l'Architecture

Signé : R. PERCHET. P.

POUR AMPLIATION  
Le Chef de bureau

*Justi*

Travaux en cours de réalisation dans le grenier, emplacement de la salle des Colloques, vers 1987, AMVA, 369W9 cliché n° 27



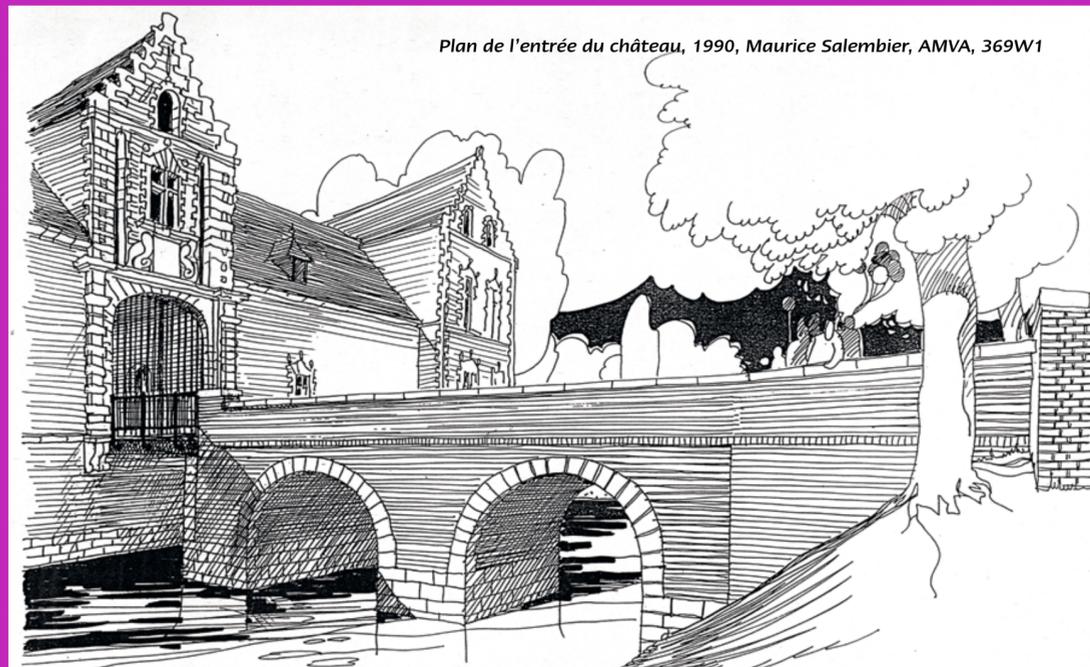
## LA VILLE À L'ŒUVRE

Après 1983, la ville choisit de poursuivre les travaux de restauration, de nouveau confiés à Maurice Salembier. Pour des questions de coût, ils sont programmés en trois phases.

En 1986-1987, les soubassements sont réhabilités, les sous-sols recreusés, puis aménagés. Des travaux sont entrepris dans les greniers.

Le pont est reconstruit à l'identique avec ses deux arches de grès s'appuyant sur deux piles et sur le mur de soubassement du porche d'entrée. Un plancher matérialise l'emplacement de l'ancien pont-levis. Un nouveau portail métallique est installé. Le chemin d'accès est pavé.

Plan de l'entrée du château, 1990, Maurice Salembier, AMVA, 369W1

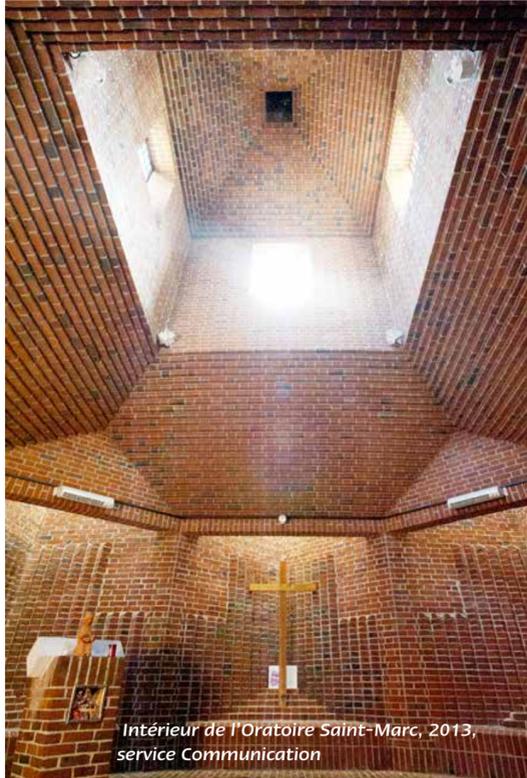
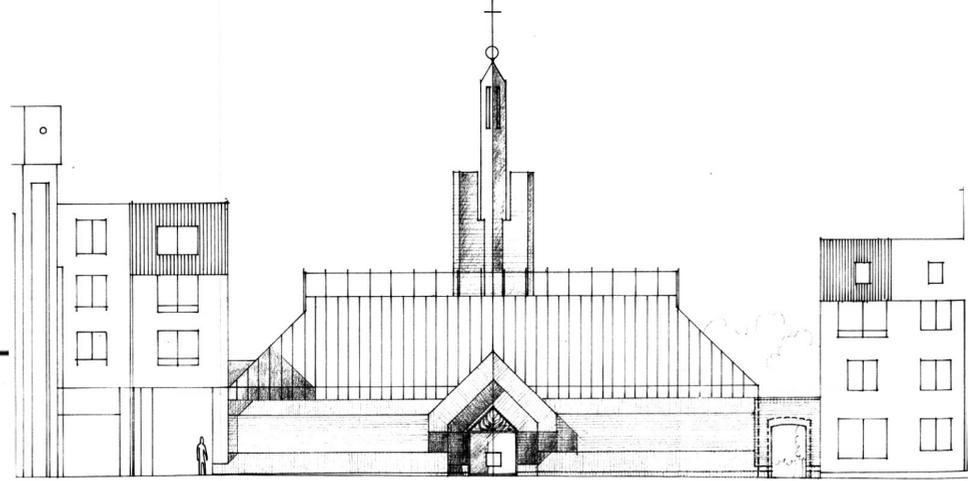


Pont et soubassement réhabilités, septembre 1988, service Communication

Élévation de façade d'une maison à Brigode, AMVA, 42W4 dossier n°1656

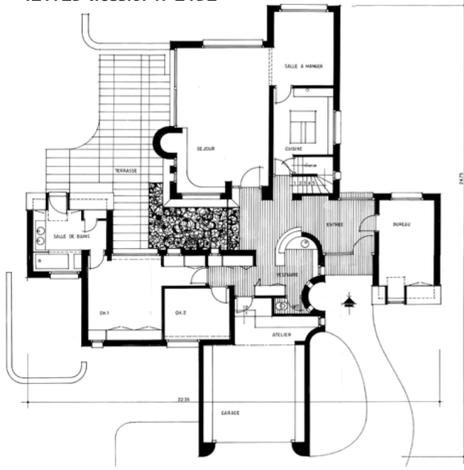


Église de la Cousinerie, élévation de la façade principale, AMVA, 176W23 dossier n°4727



Intérieur de l'Oratoire Saint-Marc, 2013, service Communication

Plan masse d'une maison à Brigode, AMVA, 42W25 dossier n°2152



Eglise de la Nativité, quartier Résidence, AMVA, Fonds EPALE, 12Fi1346

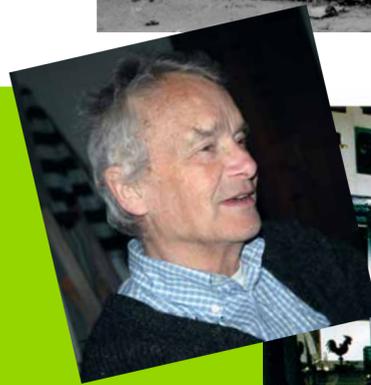
## MAURICE SALEMBIER 1929-2008

Élève de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lille puis de Paris, il est diplômé en 1959. Il démarre sa carrière par la reconstruction d'une église à Annay-sous-Lens. Auteur de nombreux projets dans le domaine bancaire, pour l'entreprise Auchan, ainsi que pour la Poste, il est réputé dans la région pour la conception de nombreux édifices culturels et maisons individuelles de standing.

À Villeneuve-d'Ascq, il signe son premier projet architectural, l'église de la Nativité à la Résidence, qu'il achève de restaurer quelques jours avant de disparaître. Il réalise une quarantaine de maisons à Brigode. Dans le cadre de la ville nouvelle, il est chargé de la conception de l'église de la Cousinerie et de l'Oratoire Saint-Marc.

La restauration du château de Flers et de quelques fermes flamandes constitue une parenthèse notable dans son parcours.

Vrai dessinateur, ses réalisations démontrent son goût du détail. Quelques éléments font sa marque de fabrique : usage de la brique, éclairages indirects, murs arrondis, clochers sculptés et élancés, cheminées au positionnement structurant, goût pour les formes géométriques simples.



Maurice Salembier, collection privée

Croquis accompagnant le permis de construire de l'Oratoire Saint-Marc, AMVA, 135W74 dossier n°3261

